PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

&જ

Le vingt-trois janvier deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du dix-sept janvier deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents: 15

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ARTISSON Damien, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, LALLEMENT Eddy, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie, PEYTHIEU Véronique

Absents excusés: 2

Mmes ABDESSALEM Danielle et GALLET Candy

Absent non excusé: 1
M. PIERRON Guillaume

Procuration(s): 2

Mme Danièle ABDESSALEM à Mme Sylviane BENTZ Mme Candy GALLET à M. Joël GABRIEL

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 15
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 17

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

> L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité Avec trois questions supplémentaires.

> > * * *

AFFAIRES FINANCIERES

Encaissement de chèque Subvention exceptionnelle au pôle scolaire Achat de l'Hôtel du commerce

PERSONNEL

Création d'emplois en contrat PEC

TRAVAUX

Pose de glissières de sécurité – Route de la Petite Chapelle Avenant de transfert – Maitrise d'œuvre travaux de voirie

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Mise à disposition des salles communales par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Rocroi Mise à disposition du terrain pour la station météorologique

QUESTION DIVERSE

Etat d'assiette de l'année 2025 – forêt communale Marquage des parts affouagères 2025 Redevance de la bière de Rocroy à la confrérie

INFORMATION(S)

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation Marché de Noël

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 01-2025: ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Rapporteur: M. Le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'encaissement des chèques suivants :

- > un chèque émanant d'EDENRED FRANCE relatif au remboursement de la quote-part du montant global des titres ticket Restaurant perdus ou périmés au titre du millésime 2023, d'un montant de 234,00 €.
- deux chèques émanant de TOTAL ENERGIE relatif au remboursement d'un excédent de versement sur les factures d'électricité du complexe sportif et des Casemates d'un montant de 133,96 € et 142,19 €

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants: 17 Pour: 17 Contre: Abstention(s):

<u>DELIBERATION N° 02-2025</u>: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU POLE SCOLAIRE

Votants: 17 Pour: 17 Contre: Abstention(s):

Votants: 17

Corinne LONGCHAMP

Pour: 15

Contre: Abstention(s): 2 Lysian FAGIS

Rapporteur: Brice FAUVARQUE

Les élèves de CM1 et de CM2 du pôle scolaire de Rocroi Centre ont pour projet de réaliser une exposition de 8 portraits de résidents de l'EHPAD à partir de photos, de dessins et d'audio, pour un budget d'environ 6 700 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de participer financièrement à ce projet et d'attribuer une subvention exceptionnelle au pôle scolaire de Rocroi Centre, d'un montant de 500 €, sous réserve de sa réalisation.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 03-2025: ACHAT DE L'HOTEL DU COMMERCE

Rapporteur: M. Le Maire

Par délibération du 12 septembre et 17 octobre 2024, le conseil municipal envisageait l'acquisition de l'Hôtel du commerce, mais décidait de poursuivre les discussions avec les vendeurs.

Suite aux négociations et à la nouvelle proposition des vendeurs,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, décide

- → d'acquérir l'hôtel du commerce au prix de 310 000 € (hors frais de notaire)
- ➤ de désigner l'étude de Maitre FILAINE Séverine 08230 ROCROI pour rédiger l'acte correspondant

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

$\underline{\text{DELIBERATION N}^{\circ}}$ 04-2025 : CREATION D'EMPLOIS EN CONTRAT DU PEC

Rapporteur: M. Le Maire

Votants: 17 Pour: 17 Contre: Abstention(s):

Considérant que pour les besoins des services techniques, il est nécessaire de procéder au recrutement d'agents,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de donner un accord de principe pour la création de 2 postes en contrat dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC) :

- à compter du 1er avril 2025,
- pour une durée de 10 mois
- d'une durée hebdomadaire de 23h00 maximum.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

<u>DELIBERATION N° 05-2025</u>: POSE DE GLISSIERES DE SECURITE – ROUTE DE LA PETITE CHAPELLE

Rapporteur: M. Le Maire

Votants: 17 Pour: 17 Contre: Abstention(s):

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reporter cette question à un prochain conseil municipal, après avoir obtenu davantage de renseignements sur la règlementation de la pose de ce type de glissières.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

<u>DELIBERATION N° 06-2025</u>: AVENANT DE TRANSFERT – MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Rapporteur: M. Le Maire

Votants: 17 Pour: 17 Contre: Abstention(s):

Votants: 17

Abstention(s):

Pour: 17 Contre Vu la mission de maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études BETA INGENIERIE pour les travaux de voirie et notamment la création d'un carrefour giratoire Rue Royale/Rue du Tour de Ville,

Vu la réorganisation des activités de ce bureau d'études,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte l'avenant de transfert n°1 de la mission de maitrise d'œuvre au profit du bureau d'études GTA INGENIERIE (51100 REIMS), conclu dans les mêmes conditions que le contrat initial.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

<u>DELIBERATION N° 07-2025</u>: MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES PAR L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE ROCROI

Rapporteur: Bruno BOQUET

La commune met gracieusement à disposition des associations rocroyennes une salle communale pour l'organisation de leur 1^{ère} manifestation annuelle.

Vu la demande de l'amicale des Sapeurs-pompiers de Rocroi qui souhaite bénéficier de 2 mises à disposition gratuites. Pour rappel, avant leur installation au Centre de Secours – rue des jardins Laramé, l'amicale des Sapeurs-pompiers disposait de son propre local.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de mettre gracieusement à disposition, pour 2 manifestations par an, les salles communales à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Rocroi.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Séance du 23 janvier 2025

<u>DELIBERATION N° 08-2025</u>: MISE A DISPOSITION DU TERRAIN POUR LA STATION METEOROLOGIQUE

Votants: 17 Pour: 17 Contre: Abstention(s): **Rapporteur**: M. Le Maire

La convention pour l'hébergement de la station météorologique arrive à échéance le 31 mai 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de renouveler cette mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec **METEO France**, relative à l'implantation d'une station météorologique située chemin du Petit Hongréau, le long de la parcelle cadastrée ZB 86.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

QUESTION DIVERSE

<u>DELIBERATION N° 09-2025</u>: ETAT D'ASSIETTE DE L'ANNEE 2025 – FORET COMMUNALE

Rapporteur: Joël GABRIEL

Votants: 17 Pour: 17 Contre: Abstention(s):

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L.212-2, L214-5 à 8 L.214-11 et L.243-1;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF, le 14 janvier 2025 pour l'exercice 2025, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Considérant le programme de coupes consultable dans l'aménagement en vigueur ainsi que dans le portail des collectivités.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procèdera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total (m3)
29		2025		Affouage + BF	Amel	7ha5	
30		2025		Affouage + BF	Amel	8ha	
3		2025		Affouage + BF	Amel	3ha	
Hors							
Aménagement		2025		Affouage +BF	Amel	9ha	
49		2025		Affouage	Amel	7ha04	

2) Orientation de mise en marché

Dénomination du	Produits	Bois façonnés			Bois sur pied	
chantier forestier		Contrat d'appro	Vente simple	Délivranc e	Vente simple	Délivranc e
29,30,3, parcelle Hors Aménagement, 49	Grumes + taillis		Des grumes	Houppiers		Des bois martelés

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune de Rocroi accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autre propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

☑ 01	ui		non
-------------	----	--	-----

3) Modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
29, 30, 3, hors aménagement		

- (1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, le propriétaire se charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, de l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement) soit en régie, soit en faisant appel à une ou plusieurs ETF. Il a la possibilité de confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordres.
- (2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge, conformément à l'article L.214-7 du code forestier, de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement...)

4) Commercialisation ou délivrance des produits accidentels

Autorise l'ONF pour l'année 2025 à designer et commercialiser les éventuels produits accidentels sur toute le forêt ou à les délivrer à la commune dans le cas de chablis isolés.

5) Commercialisation ou délivrance des éventuels chablis

Autorise pour l'année 2025, le technicien Forestier Territorial ONF en charge de la forêt communale, à négocier pour le compte de la commune un Contrat de Vente Délivrance, de manière exceptionnelle pour des lots ne pouvant pas être vendus à un professionnel ou distribués en affouage, dans la limite de 30 m3 par CVD et 1000 € par CVD.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

<u>DELIBERATION N° 10-2025</u>: MARQUAGE DES PARTS AFFOUAGERES 2025

Votants: 17 Pour: 17 Contre: Abstention(s):

Rapporteur: Joël GABRIEL

Considérant qu'il est nécessaire de tracer les parts affouagères 2025,

Vu les 2 propositions reçues, à savoir :

- ONF 08150 RENWEZ
- AR BOIS 08090 ARREUX

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir la proposition de l'entreprise AR BOIS − 08090 ARREUX, pour un montant de 14,00 € HT le marquage d'une part affouagère.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

<u>DELIBERATION N° 11-2025</u>: REDEVANCE DE LA BIERE DE ROCROY A LA CONFRERIE

Rapporteur: M. Le Maire

Conformément à la convention pour la production, promotion et distribution de la bière de Rocroy, il a été conclu de verser annuellement une subvention à la confrérie du Fromage et de la bière de Rocroy,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, décide de verser une subvention d'un montant de 1 000 € à la Confrérie du Fromage et de la bière de Rocroy.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants: 17
Pour: 14
Contre: 1
Lysian FAGIS
Abstention(s): 2
Denis BINET
Brice FAUVARQUE

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
07/01/2025	Location nacelle démontage illuminations	SVLM	849.60 €

MARCHE DE NOEL

Monsieur Lysian FAGIS interpelle le Maire sur les raisons du changement de date du marché de Noël 2025.

Monsieur le Maire rappelle que la date de cette année est la même que la date de 2024, à un jour près. De plus, la date 2025 permet de recevoir la maison du père Noël.

La séance du conseil municipal du 23 janvier 2025 comprend les délibérations du n° 01-2025 au n° 11-2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et trente-cinq minutes.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

	Surventies	signatures	
BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	Absente
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABEDESSALEM Danielle	Absente	MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent